



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

croissance

Question au Gouvernement n° 2078

Texte de la question

CROISSANCE ET EMPLOI

M. le président. La parole est à M. Michel Hunault, pour le groupe Union pour la démocratie française.

M. Michel Hunault. Monsieur le ministre de l'économie et des finances, l'Europe a démontré qu'elle pouvait contribuer à créer des emplois lorsqu'elle multiplie les initiatives communes. Le récent exemple d'Airbus le démontre : c'est la mise en commun des compétences humaines, scientifiques, technologiques et industrielles qui fait progresser l'emploi.

Mais la conjoncture européenne est aujourd'hui morose : la croissance n'est pas au rendez-vous même si la France s'en sort mieux que ses partenaires européens.

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est faux !

M. Michel Hunault. Or moins de croissance, c'est moins d'emplois et moins de pouvoir d'achat pour les Français et les Européens.

Dans ce contexte difficile, une relance de la stratégie de Lisbonne s'impose. Il importe, plus que jamais, que les États membres renforcent la coordination de leur politique économique, engagent de nouveaux projets communs, et associent leurs efforts en particulier en matière de recherche-développement.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, au nom du groupe de l'Union pour la démocratie française, je vous demande quelles initiatives compte prendre la France pour relancer la stratégie de Lisbonne, qui allie la recherche d'une meilleure compétitivité économique avec l'exigence d'un haut niveau d'emploi et donc d'une plus grande cohésion sociale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

M. Thierry Breton, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Monsieur le député, cette question est au coeur de nos préoccupations. Je ne suis donc pas surpris qu'en tant qu'Européen averti (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française*), vous la posiez.

S'agissant de l'inflation, il faut être prudent dans les propos. Elle continue en effet à être bien maîtrisée aujourd'hui en France et dans la zone euro. En revanche, le prix du pétrole pèse, et nous devons être vigilants pour maintenir les objectifs de la stratégie de Lisbonne.

Sur ce dernier point, je rappellerai deux initiatives prises récemment par le Gouvernement de Jean-Pierre Raffarin. La première fait suite au conseil des ministres franco-allemand qui s'est tenu la semaine dernière. Quatre projets types ont été retenus. Ils concernent respectivement les maladies dégénératives, la biophotonique, les réseaux multimédias interopérants et les moteurs de recherche. Cette coopération franco-allemande sur de nouveaux projets structurants sera cofinancée en particulier par l'Agence de l'innovation industrielle.

La seconde initiative fait suite à une idée de Christian Blanc : celle des pôles de compétitivité. Ce concept, repris aujourd'hui par le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin, permet de mettre en oeuvre une nouvelle politique économique sur l'ensemble du territoire national. Dès cet été, nous allons sélectionner les premiers pôles, qui, je le rappelle, ont vocation à rassembler l'intelligence, et non plus les ressources énergétiques et minières comme au siècle passé. Cela nous permettra de relever la tête et d'atteindre, à l'horizon 2010, l'objectif de 3 % du PIB consacrés à la recherche et au développement, comme nous nous y sommes engagés dans le cadre de la stratégie de Lisbonne. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et*

du groupe Union pour la démocratie française.)

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2078

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 mai 2005

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 5 mai 2005